

Union Fédérale des  
Consommateurs



## **Un rendez-vous démocratique majeur**

Les prochaines élections des représentants des locataires se tiendront entre le **15 novembre et le 15 décembre 2026**. C'est le moment idéal pour vous lancer !

### **L'UFC-Que Choisir 93 Sud & Est est à vos côtés**

L'UFC-Que Choisir, 1ère association de consommateurs de France, vous propose de vous porter candidat(e), de vous accompagner durant la campagne électorale et ensuite dans votre mission de représentation.

Votre engagement peut prendre différentes formes et cela peut s'adapter au temps que vous déciderez de donner en tant que bénévole.

Pour le / la candidat(e) en tête de liste, il s'agit de participer aux conseils d'administration, où sont décidés tous les sujets qui impactent votre quotidien de locataires : hausses de charges, entretien, suivi de prestataires, etc.

### **Avec notre aide, vous pourrez y faire entendre votre voix !**

N'hésitez pas, à contacter votre association locale UFC – Que Choisir 93 Sud & Est pour plus de renseignements.

Vous pouvez compter sur notre soutien. Ensemble faisons avancer vos droits !

Bien cordialement

### **L'équipe de l'UFC-Que Choisir du 93 Sud & Est**

#### **Des questions, nos réponses :**

##### **Qui peut voter ?**

Pour voter je dois être locataire depuis au moins 6 semaines. Il y a une voix par logement.

##### **Comment voter ?**

Plusieurs façons de voter selon le choix du bailleur : par courrier, à l'urne mise à disposition par le bailleur, sur internet.

### **Qui peut être candidat ?**

Toute personne **titulaire d'un bail d'habitation** de l'office auprès duquel elle se présente est en droit de se porter candidate, à condition d'**avoir 18 ans révolus**. Cela exclut les salariés et les agents publics travaillant pour l'organisme HLM concerné.

En pratique, **les listes de candidats sont formées puis déposées par les associations de locataires**, au plus tard 8 semaines avant la date de l'élection. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Par ailleurs, chaque candidat doit **joindre une déclaration individuelle signée et une déclaration sur l'honneur de non-condamnation**.